

*La mobilité sociale
dans les classes dirigeantes
de l'ancienne confédération Suisse
(XVIe-XVIIIe siècles)*

Niklaus RÖTHLIN

Niklaus RÖTHLIN
Fondation Paul Sacher, Bâle.

Mon intervention se compose de deux parties : une description à grands traits du développement de la situation politique dans les anciens Etats suisses et de la mobilité sociale dans les classes dirigeantes. Cette vue générale propose un tableau d'ensemble qui s'attache aux faits essentiels et ne traite pas les cas particuliers. Une note bibliographique, placée à la fin du texte cite, les travaux les plus importants qui restituent les détails du développement dans les cantons pris individuellement.

La deuxième partie brosse les aspects de cette évolution à Bâle. Cet exemple met en lumière quelques traits caractéristiques et essentiels de la mobilité sociale.

LA SITUATION POLITIQUE

La première moitié du XVIe siècle est une période de consolidation pour la confédération. Bâle, Schaffhouse et Appenzell sont les

derniers cantons à être admis respectivement en 1501 et 1513. En même temps, la politique d'expansion et de conquête s'arrête après les mauvaises expériences dans les contrées de Milan (en 1515, bataille de Marignan). La confédération se compose des sept villes de Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle et Schaffhouse, des cinq cantons d'Uri, Schwyz, Unterwalde, Glaris et Zoug. Du point de vue juridique, elle fait partie de l'Empire jusqu'en 1648 ; mais en réalité elle est indépendante depuis quelque temps. En 1511 et en 1516-1521, elle règle ses relations avec l'Autriche et la France par des traités à long terme.

Toutes ces circonstances rendent possible l'évolution politique de chaque Etat suisse en toute indépendance pour trois cent ans. Cette époque, que les historiens désignent souvent comme une période de stagnation, écoulee à l'ombre des grandes puissances, fut une ère de stabilité, voire de prospérité. Ces circonstances ne sont toutefois pas idéales pour la part défavorisée de la population. Mais les problèmes et les conflits ne peuvent ni changer ni ébranler en profondeur l'ordre politique et social.

Au cours du XVI^e siècle, l'ordre politique de la plupart des cantons se modifie et se stabilise, particulièrement dans les villes qui ont pris part à la Réforme. La conscience démocratique au sens premier, qui donne des droits politiques égaux pour tous les citoyens, est maintenue. Mais, dans les villes, l'influence politique passe du Grand Conseil au Petit Conseil. Plus tard, les affaires les plus importantes sont décidées dans des cercles encore plus fermés

(Conseil Secret). Le développement s'est produit imperceptiblement et l'on tenta de le justifier plus tard au moyen d'idées empruntées à l'absolutisme naissant. Mais comme on ne renonçait pas à certaines lois antérieures, cette transformation pouvait difficilement être légitimée.

Dans les villes protestantes de Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse, le clergé devait être incorporé au pouvoir séculier et les biens de l'église soumis à l'administration de l'Etat. Les pasteurs ont fait montre de loyauté envers les autorités de l'Etat. Ils prennent néanmoins leur rôle de défenseurs de la morale chrétienne au sérieux et manifestent toujours leur désapprobation face aux abus par trop évidents dans la vie publique de leur cité. Il ne faudrait pas sous-estimer cette critique des pasteurs ni douter de son efficacité.

Tous les cantons obtiennent des territoires de dimensions variables qu'ils tentent d'administrer en dépendances de plus en plus intensives et unifiées. Malgré une série de conflits et de menaces comme la guerre paysanne de 1653, ce régime s'imposa.

Le dynamisme de la bourgeoisie médiévale se ralentit au cours du XVI^e siècle. On essayait encore auparavant de suppléer les pertes humaines dues aux guerres et aux épidémies par l'accès des étrangers aux droits de bourgeoisie. En raison du développement constant de la population, cette politique est réduite, et conduit, dès la seconde moitié du XVII^e siècle, à la situation où l'on n'admet plus de nouveaux citoyens. C'est en fait la petite bourgeoisie qui entend protéger ses avantages face à une éventuelle concurrence.

Au début, les élites des villes corporatives de Zurich, Bâle et Schaffhouse ne se distinguent pas essentiellement de celles des villes patriciennes de Berne, Lucerne, Soleure et Fribourg. Elles sont formées principalement d'artisans riches ou influents qui essaient d'abandonner leurs occupations pour se consacrer à la vie politique, de nombreux marchands et de quelques représentants des anciennes autorités urbaines. L'administration des biens sécularisés de l'église, des bailliages et de quelques autres postes sont si richement dotés que l'on peut en vivre confortablement et parfois même s'enrichir. En outre, la possibilité de faire carrière d'officier dans les armées étrangères s'ouvre de plus en plus et, dans tous les cantons, ces métiers auparavant inconnus, que sont ceux des employés administratifs et des officiers de carrière, se répandent dans les conseils politiques. Obtenir de tels postes devient pour eux une question de survie. Comme ils sont très recherchés, les élections sont l'occasion de nombreuses intrigues et tentatives de corruption. Au cours du XVIIe siècle, on tente d'endiguer un tel développement par diverses mesures juridiques, mais avec peu de succès.

Parcourir le registre des conseils de différentes villes concernant les XVIe et XVIIe siècles, montre que les patronymes qui seront courants au XVIIIe siècle ne s'y trouvent pas encore. Au cours des trois siècles, on constate un changement remarquable fait d'allées et venues des élites politiques et de l'extinction de certaines lignées. Il est encore courant, au XVIIe siècle, qu'un nou-

veau bourgeois compétent et ambitieux dont le père a à peine reçu le titre de bourgeois, puisse s'élever dans les plus hautes sphères de la société. Ainsi, le XVIIe siècle traduit l'ascension de familles qui fondent un régime oligarchique dans diverses villes grâce à leur influence politique et qui peuvent se maintenir dans les élites politiques jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le point culminant du régime familial (point trop apprécié des bourgeois plus modestes) se situe dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Tous ces régimes oligarchiques ne sont pas toujours juridiquement légaux et sont probablement moins stables qu'ils ne le laissaient paraître. Ils dépendent aussi fortement de personnalités politiques isolées et influentes et de la solidarité à l'intérieur des groupes gouvernants. Cette situation peut probablement expliquer pourquoi ces élites réagissent si violemment à la critique et à la raillerie et punissent si sévèrement les opposants à leur régime. Il faut néanmoins souligner que de ces élites provient un large groupe de grands politiciens et d'hommes d'Etat remarquables.

LE CAS DE BALE

Entre 1521 et 1529, les corporations bâloises, qui ont aussi adopté la Réforme, peuvent transformer le gouvernement en régime corporatif. L'ancienne classe dirigeante, composée de patriciens, de nobles et de riches bourgeois vivant de leurs rentes, perd son influence politique et son rôle social. Tout le système politique est désormais fondé sur les quinze corporations égales en droit qui possèdent, en tant que corps électoral, le Grand et le Petit Conseil.

Ce mouvement, plus ou moins démocratique, est éphémère : les marchands reprennent rapidement leur pouvoir et forment avec quelques riches familles d'artisans une nouvelle couche dominante. Ces deux composantes sont aisées à observer dans les listes des bourgmestres, des chefs des maîtres de corporations (*Oberste Zunftmeister*) et des Conseillers secrets entre 1529 et 1620. Dans ces postes et dans la vie culturelle de la ville, seules les familles Faesch et Merian continuent à jouer un rôle par la suite. Toutes les autres familles, autrefois dominantes, disparaissent, repoussées au début du XVIIe siècle dans l'ascension sociale et politique par de nouvelles familles : les Hagenbach, Iselin, Burckhardt, Heusler et Hoffmann.

Bien que la carrière d'officier au service étranger joue un rôle moins important que dans d'autres cantons, des représentants des classes supérieures embrassent toujours cette carrière et, à leur retour, réussissent à obtenir jusqu'à la fin du XVIIIe siècle d'importants postes dans la vie politique. Déjà en expansion durant la fin du XVIe siècle, le nombre des administrateurs va croissant. Parallèlement, l'accroissement du nombre des cliques et des faveurs, obtenues par népotisme, se développe également à Bâle. Ces processus conduisent à une domination familiale du régime sous l'ère du bourgmestre Wettstein et des familles Socin et Burckhardt. Les abus administratifs et les fraudes électorales étaient tellement scandaleux qu'ils suscitèrent un mouvement venant des corporations en 1691. Si Fatio fut jugé comme rebelle et condamné à mort et si tous les

représentants du gouvernement sont maintenus en place, un sévère contrôle financier, ainsi que l'élection par tirage au sort pour presque toutes les fonctions publiques retirent aux administrateurs parvenus leur raison d'être.

Ainsi, au XVIIIe siècle, la vie politique de Bâle consacre la prépondérance des marchands, des banquiers et des « fabriquants ». Cette oligarchie des gens d'affaires est acceptée par la plus grande partie de la bourgeoisie; cela n'étonne pas dans une ville où presque toute la vie publique est dominée par le commerce et la rubannerie. Les artisans ne font plus partie de la classe dirigeante et se contentent de participer au Grand et au Petit Conseil. A côté des familles Burckhardt, Faesch, Heusler, Hoffmann, Iselin ou Zaeslin, se trouvent maintenant les familles Battier, De Bary, Forcart, Passavant, Sarasin, Paravicini ou Socin. Vers la fin du XVIe siècle et pendant la première moitié du XVIIe siècle, leurs ancêtres sont venus d'Italie septentrionale, de France ou de Lorraine; beaucoup d'entre eux étaient des réfugiés. Ils apportaient avec eux de nouveaux métiers, de nouvelles branches et des relations commerciales inédites qui allaient enrichir la vie économique de la ville : le succès économique ouvrait toutes les portes et donnait accès aux cercles de la classe dirigeante de Bâle.

BIBLIOGRAPHIE

ANDREY (G) : *Freiburg in der Schweiz und in der Welt, Geschichte des Kantons Freiburg*. Ed. Roland Ruffieux, Fribourg, 1981, pp. 522 et suiv.

BÄCHTOLD (K) : « Wandlungen der Zunftverfassung », *Schaffhauser Beiträge zur vaterländischen Geschichte*, 38. Heft, 1961, pp. 46 et suiv.

BODMER (W) : *Der Einfluss der Refugianteneinwanderung von 1550-1700 auf die schweizerische Wirtschaft*, Zürich, 1946.

FABIAN (E) : *Geheime Räte in Zürich, Bern, Basel und Schaffhausen*, Köln, Wien, 1974.

FELDER (P) : « Ansätze zu einer Typologie der politischen Unruhen im schweizerischen Ancien Régime 1712-1789 », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, 26, 1976, pp. 324 et suiv.

FÜGLISTER (H) : *Handwerksregiment. Untersuchungen und Materialien zur sozialen und politischen Struktur der Stadt Basel in der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts*, Diss. Basel, Frankfurt/a.M. 1981.

GEISER (K) : *Die Verfassung des alten Bern*, Bern, 1891.

GEISER (K) : « Bern unter dem Regiment des Patriziates », *Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern*, 32, 1933, pp. 85 et suiv.

GUISOLAN (M) : *Aspekte des Aussterbens in politischen Führungsschichten*, Diss. Zürich, 1981.

GUYER (P) : *Verfassungszustände der Stadt Zürich im 16., 17. und 18. Jahrhundert unter der Einwirkung der sozialen Umschichtung der Bevölkerung*, Diss. Zürich, 1943.

GUYER (P) : *Die soziale Schichtung der Bürgerschaft Zürichs vom Ausgang des Mittelalters bis 1798*, Zürich, 1952.

HÖHENER (H-P) : *Bevölkerung und Vermögensstruktur der Stadt St. Gallen im 16. und 17. Jahrhundert*. Diss. Zürich, 1974.

MESSMER (K) et HOPPE (P) : *Luzerner Patriziat. Sozial- und wirtschaftsgeschichtliche Studien zur Entstehung und Entwicklung im 16. und 17. Jahrhundert*, mit einer Einführung von Hans Conrad Peyer, Luzern, München, 1976.

MEYER (K) : « Solothurnische Verfassungszustände zur Zeit des Patriziates ». Diss. *Mitteilungen des Historischen Vereins des Kantons Solothurn*, Heft 10. Olten, 1921.

PIUZ (A.M.) : « De la réforme aux Lumières (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Histoire de Genève*, Toulouse, 1974, pp. 185 et suiv.

RÖTHLIN (N) : *Die Basler Handelspolitik und deren Träger in der zweiten Hälfte des 17. und im 18. Jahrhundert*, Diss. Basel, Frankfurt/a.M. 1986.

RUFFEL (H) : *Die schweizerischen Landsgemeinden*, Zürich, 1904.

SCHIB (K) : *Geschichte der Stadt und Landschaft Schaffhausen*, Schaffhausen, 1972, pp. 324 et suiv.

STEIGER (C. von) : *Innere Probleme des bernischen Patriziates an der Wende zum 18. Jahrhundert*, Diss. Bern, 1954.

STEINER (G) : « Die Schweizer Zunftstädte », *Basler Stadtbuch*, 1961, pp. 9 et suiv.

ZOLLET (J) : *Die Entwicklung des Patriziates von Freiburg i, Ue.* Diss. Fribourg, 1926.

ZUMBACH (E) : « Die zugerischen Ammänner und Landammänner », *Der Geschichtsfreund. Mitteilungen des Historischen Vereins der fünf Orte* 85, 1930, pp. 1 et suiv.